

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle Environnement et Procédures Publiques

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Aménagement de la RD8 - section Soues-Arcizac-Adour**

**Demandeur : Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées**

-----

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte sur le territoire des communes de Soues, Barbazan-Debat, Salles-Adour, Allier, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Arcizac-Adour, **durant 33 jours consécutifs, du lundi 23 septembre 2019 à 9 heures au vendredi 25 octobre 2019 à 18 heures**, au titre de la procédure d'autorisation sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) selon les articles L 214-1 à L241-6 du code de l'environnement.

L'enquête se tiendra dans les mairies de Soues (siège de l'enquête) et de Barbazan-Debat.

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès du maître d'ouvrage : Département des Hautes-Pyrénées – Direction des routes et des transports – Service Investissement Routier - Rue Gaston Manent CS 71324 – 65013 Tarbes Cedex 9 - tél : 05 62 56 72 61- [exploitation-routes@ha-py.fr](mailto:exploitation-routes@ha-py.fr) – contact Mme Stéphanie THABAUD.

M. Maurice BOER, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier au titre de la loi sur l'eau, l'information sur l'absence d'avis de la MRAE, l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE), et la note réponse du pétitionnaire, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, dans les mairies lieux d'enquête, à savoir Soues (siège de l'enquête) et Barbazan-Debat, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ;

- en version dématérialisée :

\* sur un poste informatique en libre accès à la mairie de Soues, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ;

\* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours »

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet en mairies de Soues et Barbazan-Debat ;

- envoyées par courrier à l'attention de « M. Maurice BOER, commissaire enquêteur », à la mairie siège de l'enquête : 26 rue André Fourcade – 65430 SOUES ;

- transmises par courriel à [pref-travauxrd8-soues-arcizac@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr](mailto:pref-travauxrd8-soues-arcizac@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr) \_\_ en inscrivant en objet du courriel « observations enquête aménagement RD8 ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés à la mairie de Soues seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 18 heures le vendredi 25 octobre 2019, ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées en mairies :

- de Soues

le lundi 23 septembre 2019 de 9 h à 11h et le vendredi 25 octobre 2019 de 16 h à 18 h

- de Barbazan-Debat

le vendredi 4 octobre 2019 de 9 h à 11h et le mardi 15 octobre 2019 de 16 h à 18 h

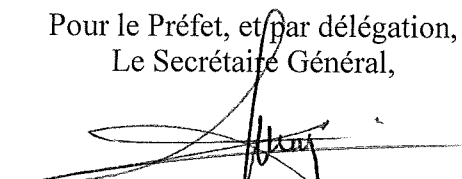
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi que dans les mairies de Soues et de Barbazan-Debat, et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publices-r124.html> - rubrique « historique des enquêtes clôturées »- sous rubrique « loi sur l'eau »).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (SCPPAT - Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle – CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées statuera sur une autorisation « Loi sur l'Eau » sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement.

Tarbes, le **29 AOUT 2019**

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU